Chapitre 7

Coût d'emprunts

APPLICATION 36

Coût d'emprunts

Une entité a contracté le 1^{er} mars N un emprunt remboursable in fine dans 5 ans pour la construction d'un immeuble destiné à devenir son siège social. Le montant de l'emprunt est de 120 000 000 F au taux de 12%.

La construction débute le 1^{er} avril N pour s'achever le 15 novembre N+1. Le montant total de la construction s'élève à 120 000 000 F.

N'ayant pas eu à débloquer l'intégralité des fonds immédiatement, l'entité effectue du 1^{er} mai N au 30 septembre N des placements temporaires de trésorerie générant les revenus financiers s'élevant à 800 000 F.

La période de construction débute le 1^{er} avril N et s'achève le 15 novembre N+1, soit 20 mois. L'emprunt est contracté un mois après le début de la construction.

Détermination du coût d'emprunt

Intérêts courus au 31 décembre N

120 000 000 x 12% x 10/12 = 12 000 000 F

Pour le coût d'emprunt incorporable à la construction au titre de l'exercice N, il faut retenir une durée de 9 mois (du 1^{er} avril N au 31 décembre N).

Le coût de l'emprunt incorporable à la construction au titre de l'exercice N est :

 $120\ 000\ 000\ x\ 12\%\ x\ 9/12 = 10\ 800\ 000\ F$

Le montant à déduire au titre des intérêts de placement est de 800 000 F.

Le montant à incorporer au coût de l'actif éligible est en définitif :

 $10\ 800\ 000 - 800\ 000 = 10\ 000\ 000\ F.$